

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Transports

Direction des services de transport

Arrêté du 22 juin 2021

Portant renouvellement de l'agrément de médecins au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains

NOR: TRAT2118791A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports en date du 22 juin 2021, l'agrément accordé par arrêté du 21 octobre 2016, au titre de médecin, aux personnes dont les noms suivent, pour procéder à la certification des conducteurs de trains et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 21 octobre 2021 :

Marie-France CHATEAU,

Catherine COTHEREAU,

Danielle GALLAVARDIN,

Véronique LE BIHAN MAJESTE-LARROUY,

Jean-Claude SCIALOM,

Mariemke DE ZUTTERE,

Bernard POISSON,

Denise FICHOT,